

# Montage et démontage des stands

## Informations importantes

16 – 17 mars 2022

Espace Gruyère, Bulle

---

### Montage des stands

---

- Lundi 14 mars 2022 08h00 – 20h00
- Mardi 15 mars 2022 08h00 – 20h00 (dernier délai)

L'aménagement des stands devra être terminé **le mercredi 16 mars à 07h00 au plus tard.**

Les allées de circulation doivent être évacuées au plus tard **le mardi 15 mars à 18h00**, afin de permettre la pose des tapis.

---

### Démontage des stands

---

- Jeudi 17 mars 2022 19h00 – 22h00
- Vendredi 18 mars 2022 08h00 – 20h00 (dernier délai)

**Important : le jeudi 17 mars**, par égard envers nos visiteurs, il n'est pas souhaitable que les exposants rangent de la marchandise exposée, transportent à l'aide de chariot des caisses de rangement dans les couloirs ou effectuent d'autres travaux de démontage avant la fermeture des portes du salon, soit **19h00**.

Les objets tels que TV, beamer, écran plasma devront être enlevés jusqu'au **jeudi 17 mars à 22h00**. Si ce n'est pas possible, en informer le personnel technique **079 200 59 13** afin d'organiser un stockage.

D'autre part, les marchandises, objets et articles de décoration demeurés dans l'enceinte d'Espace Gruyère après le **vendredi 18 mars 2022 à 20h00**, seront considérés comme abandonnés. Le comité d'organisation n'encourt aucune responsabilité en cas de vol, perte ou dégât après cette date.

---

### Surveillance

---

**Période de montage :** Présence d'agents de sécurité pendant les heures de montage le lundi 14 et mardi 15 mars 2022.

**Manifestation :** Durant la période d'exposition, des rondes de surveillances sont organisées hors des heures d'ouverture.

**Période de démontage :** Présence d'agents de sécurité pendant les heures de démontage le jeudi 17 et le vendredi 18 mars 2022. La totalité du stand y compris la structure du stand doit être démontée **le vendredi 18 mars 2022 à 20h00 au plus tard**.

---

### Questions

---

- Techniques : Dominique Both, responsable technique et logistique reste à votre disposition au **026 919 08 67**.
- Autres questions : Frédéric Perritaz, chef de projet, vous renseignera au **026 919 08 72**.

---

### Autres dispositions

---

Selon le règlement général à l'usage des exposants, l'exposant répond de tout dommage causé à autrui, soit par lui-même, soit par son personnel, soit par des personnes auxquelles il a confié un mandat.

L'organisateur décline toute responsabilité envers des dégâts pouvant survenir aux marchandises exposées ainsi qu'au matériel d'emballage stocké dans les halles. Il est conseillé à l'exposant de se prémunir personnellement contre ces risques en souscrivant les assurances utiles (vol, incendie, etc...).

Nous prions les exposants de nous faire parvenir **une attestation d'assurance RC** (couverture minimum CHF 2'000'000.-, valable pour toute la durée du salon), par courrier à : **Salon de l'Entreprise, p.a. Fédération Patronale et Economique, Rue de la Condémine 56, 1630 Bulle** ou par courriel à **lionel.martin@fpe-ciga.ch**.

---